



iv|ai be

Recommencer à travailler à temps plein ou partiel

Les programmes d'encouragement individuels mènent au but

Exemple 1

Rente AI pendant 10 ans, n'exerce aucune activité professionnelle, n'a pas de planning quotidien régulier

½ journée

Assiste à la séance d'information de l'Office AI, discute des possibilités, est d'accord avec la procédure

3 à 6 mois

Entre dans une société spécialisée dans la réinsertion, accroît le temps de présence de 2 heures par jour au début à 4 heures, peut avoir une activité artisanale, créative ou administrative, se sent de mieux en mieux dans le groupe, gère de mieux en mieux la situation

Rappel de la situation

Madame H. a travaillé pendant dix ans dans le secteur des soins. Des douleurs dorsales et les dépressions graves et récurrentes qui en ont découlé l'ont empêché de poursuivre son activité professionnelle. Elle s'est annoncée après de l'assurance-invalidité et a remis une demande de prestations. Après instruction de la demande, Madame H. s'est vue octroyer une rente AI complète qu'elle a perçue pendant dix ans. Durant cette période, elle n'a exercé aucune activité professionnelle. Elle a vécu son quotidien sans aucune obligation horaire. De temps à autre, elle a fait de longues promenades avec une amie. Madame H. est âgée de 40 ans.

Première étape

Lors de la séance d'information de l'Office AI Canton de Berne, Madame H. a découvert les possibilités dont elle bénéficiait pour se réinsérer dans le monde du travail. Elle a décidé de tenter sa chance, s'est inscrite auprès de l'Office AI et a rapidement reçu une invitation à un entretien avec un spécialiste en réadaptation professionnelle. L'entretien a permis de révéler des pistes qui ont encouragé Madame H. à entreprendre un premier pas (s'entraîner à avoir un planning quotidien régulier) dans la vie active. Cette première étape est rendue possible par une société spécialisée dans le domaine de la réinsertion professionnelle.

Phase de démarrage (6 mois dans l'exemple décrit)

Dans un premier temps, Madame H. était présente deux heures par jour dans la société. Elle a pu elle-même définir ses horaires durant le temps de travail normal. Elle a opté pour un temps de présence de 9 à 11 heures. Madame H., la personne de référence dans l'entreprise et le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI ont discuté la procédure et convenu des objectifs intermédiaires et finaux.

Madame H. a travaillé dans le domaine artisanal, créatif ou administratif, dans un environnement sans forte pression du résultat. Elle a par exemple formé un nœud en bois, créé un tableau avec différents matériaux et s'est exercée à des travaux d'emballage, d'expédition ou de montage simple. Des activités administratives, telles que la comptabilité des stocks, la saisie d'adresses et des exercices au PC ont complété l'offre de travail. Elle a en outre profité des possibilités d'activités physiques hebdomadaires, telles que les promenades ou le walking et a participé à différentes activités de groupe, p. ex. des jeux de société ou des excursions.

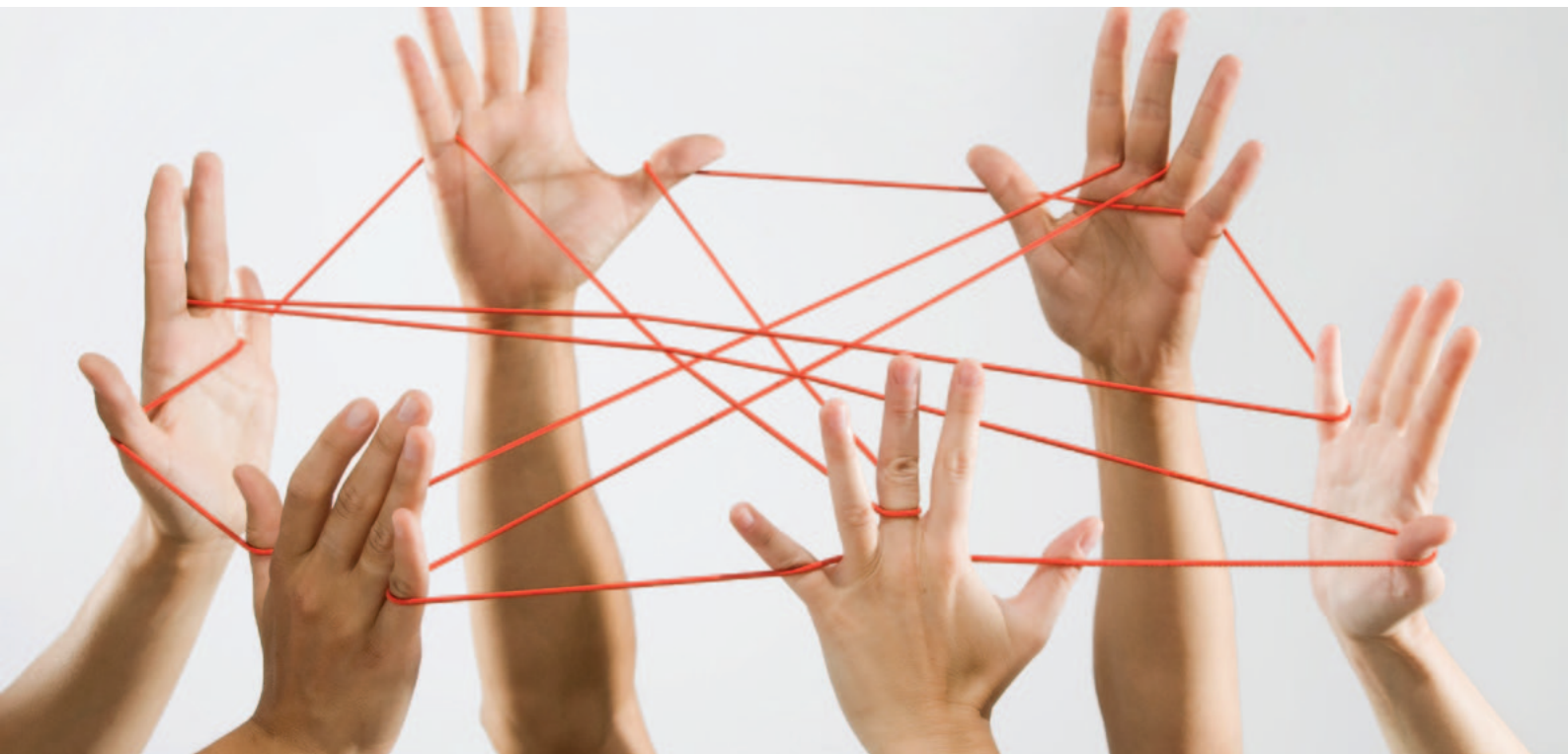
Des entretiens hebdomadaires entre la personne de référence dans l'entreprise et Madame H. ont permis d'évaluer si Madame H. se sentait bien et si les objectifs intermédiaires convenus avaient été atteints. Madame H. ayant parfaitement réussi à assumer la présence quotidienne de deux heures, elle l'a progressivement augmentée pour atteindre les quatre heures retenues dans la convention d'objectifs. Elle a parfaitement pu respecter ce temps de présence pendant un mois; elle s'est sentie à la hauteur de la situation.

6 à 12 mois

Fait des expériences positives, travaille désormais sur des commandes clients selon les instructions, accroît son temps de travail à 8 heures par jour, obtient un stage sur le marché du travail libre, le termine avec succès, recherche un emploi avec le soutien de l'Office AI et est engagée dans le métier qui lui convient

Perspectives

Les perspectives suivantes ont été développées au cours d'un entretien entre Madame H., la personne de référence dans l'entreprise et le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI: Dans les domaines du montage, de la fabrication électronique et de l'emballage, Madame H. est capable au cours des trois mois suivants d'exécuter des mandats conformément aux commandes des clients suivant les instructions d'un supérieur. Madame H. devrait progressivement augmenter son temps de travail à sept ou huit heures par jour. Toutes les parties prenantes ont approuvé cet accord. Le bilan après trois mois ayant été positif, un stage a été recherché pour Madame H. sur le marché du travail libre. Pendant le stage de trois mois Madame H. a pu continuer à s'adresser à une personne de référence de l'entreprise. Si les perspectives de réussite avaient été incertaines, Madame H. aurait pu continuer à travailler de trois à six mois dans la société spécialisée dans la réinsertion professionnelle. Le stage réussi a été suivi de la recherche d'un emploi et d'un engagement dans un métier adapté pour Madame H. Durant cette phase, Madame H. a continué à être suivie par le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI.



Exemple 2

Rente AI pendant 8 ans, exerce une activité professionnelle à titre auxiliaire, a un quotidien régulier

½ journée

Assiste à la séance d'information de l'Office AI, discute des possibilités, est d'accord avec la procédure

3 à 9 mois

Entre dans une société spécialisée dans la réinsertion professionnelle, commence avec un temps de travail de 4 heures par jour, traite les mandats des clients, accroît le temps de travail à 6 heures, atteint les limites de ses capacités

3 mois

Stage à 50% sur le marché du travail libre, recherche d'un emploi et engagement dans le métier adapté avec le soutien de l'Office AI

Rappel de la situation

Jusqu'à il y a neuf ans, Monsieur K., 46 ans, travaillait comme installateur électrique. En tombant d'une échelle, il s'est fracturé plusieurs os, ce qui a entraîné d'importantes restrictions physiques. Il lui était impossible de continuer à travailler comme installateur électrique. Il s'est vu octroyer une rente de l'AI et a travaillé à titre auxiliaire deux matinées par semaine dans l'entreprise de son frère. Monsieur K. avait l'habitude de se lever tôt chaque matin et pouvait envisager d'exercer un travail régulier à au moins 50%.

Première étape

Lors de la séance d'information de l'Office AI Canton de Berne, Monsieur K. a appris que l'AI le soutiendrait dans sa réinsertion professionnelle. Au cours de l'entretien qui a suivi, le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI et Monsieur K. ont décidé ensemble que la réinsertion dans la vie professionnelle devrait être expérimentée dans une société spécialisée dans ce domaine.

Phase de démarrage (5 mois dans l'exemple décrit)

Monsieur K. a débuté avec un temps de travail de 50% et a travaillé le matin dans l'installation électronique. Monsieur K., la personne de référence de l'entreprise et le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI se sont mis d'accord sur la procédure et les objectifs, formalisés dans une convention d'objectifs signée. Monsieur K. a effectué des mandats selon les commandes des clients en bénéficiant d'instructions spécialisées. Il a par exemple réparé des machines à café ou est intervenu dans la confection de câbles, la conception de lampes ou d'affichages. A l'occasion de rencontres régulières, la personne de référence et Monsieur K. ont évoqué son planning et déterminé si les objectifs intermédiaires convenus ont été atteints. Au cours de son travail, Monsieur K. a accru son temps de travail à six heures par jour. Il s'est senti physiquement dépassé par cette charge de travail. Il s'est plaint de douleurs et d'une grande fatigue. Des difficultés de concentration et une forte baisse des performances l'après-midi en ont résulté. Monsieur K., son médecin, la personne de référence de la société et le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI se sont réunis pour une discussion et ont décidé de prolonger la phase de démarrage pour que la capacité de résistance de Monsieur K. puisse se stabiliser. Cette stabilisation a été atteinte après deux mois.

Perspectives

Monsieur K. a ensuite effectué un stage à mi-temps sur le marché du travail libre. Il y a travaillé dans les domaines de la fabrication électronique et de la réparation d'appareils et a effectué des mandats conformément aux commandes des clients. Pendant son stage de trois mois, Monsieur K. a continué à bénéficier du soutien de sa personne de référence. Durant ce temps, Monsieur K. a pu apporter la preuve de ses capacités et de sa résistance au stress. Il a eu de nombreux feedbacks positifs. A l'issue de ce stage couronné de succès, Monsieur K. a cherché un travail à mi-temps dans la fabrication électronique et la réparation d'appareils et a rapidement trouvé un engagement définitif. Son spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI l'a assisté dans ses recherches d'emploi.

Exemple 3

Rappel de la situation

Rente de l'AI pendant 2 ans, travaille quelques heures de temps en temps, a un emploi du temps quotidien régulier

Monsieur C., logisticien de formation, a exercé son métier pendant plusieurs années. A 28 ans, il a été admis dans une clinique psychiatrique pour un trouble de la personnalité supposé. Monsieur C. souhaitait reprendre rapidement son travail après son séjour en clinique. A cette époque, c'était impossible pour des raisons de santé, raison pour laquelle une rente lui a été accordée. Pendant deux ans, Monsieur C. a accompli des tâches administratives pendant quelques heures dans une entreprise et s'est volontairement engagé dans le domaine social. Son état de santé s'est amélioré de jour en jour, Monsieur C. s'étant rapidement senti en pleine possession de ses moyens. C'est aussi ce qu'a confirmé son médecin. Monsieur C. a 30 ans.

½ journée

Assiste à la séance d'information de l'Office AI, discute des possibilités, est d'accord avec la procédure

Première étape

Monsieur C. a assisté à la séance d'information de l'Office AI Canton de Berne et a été informé que l'AI le soutiendrait dans sa réinsertion professionnelle.

Au cours de l'entretien convenu, le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI et Monsieur C. ont analysé la situation et discuté de la possibilité d'une place de stage.

3 à 6 mois

Stage à 100% sur le marché du travail libre, suivi par un coach, au besoin soutien de l'Office AI pour les dossiers et les stratégies de candidature

Phase de démarrage (3 mois dans l'exemple décrit)

L'entreprise dans laquelle Monsieur C. effectuait quelques heures de travail lui a proposé une place de stage. L'employeur souhaitait toutefois qu'une personne ayant des connaissances dans le domaine des maladies psychiques accompagne Monsieur C. pendant le stage. Le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI a soutenu cette requête de l'employeur. Il a cherché un coach possédant les connaissances correspondantes. Monsieur C., son employeur et le coach ont régulièrement fait le point, afin d'identifier rapidement les problèmes de santé et de pouvoir engager immédiatement les mesures nécessaires. A la demande de Monsieur C., celui-ci aurait en outre bénéficié d'une assistance de l'AI pour l'élaboration de dossiers de candidature et l'apprentissage de stratégies de candidature. Monsieur C. a accompli son stage sans le moindre problème de santé. En raison de ce déroulement positif, l'employeur lui a laissé entendre qu'il pourrait l'engager de manière définitive.

3 à 6 mois

Perspective d'engagement définitif, bénéficie d'un soutien financier de l'AI pour assister aux cours nécessaires à ce poste, obtient un contrat d'engagement définitif

Perspectives

Pour que Monsieur C. puisse être engagé dans l'administration de la société, il avait besoin de connaissances spécialisées supplémentaires. Monsieur C., le spécialiste en réadaptation professionnelle de l'Office AI, le coach et l'employeur ont décidé de la procédure suivante: Monsieur C. doit suivre des cours afin d'acquérir les connaissances spécialisées requises pour son travail dans un délai de trois mois. L'AI prend en charge les frais de cours. La société a ensuite engagé Monsieur C. avec un taux d'occupation de 100%.

iv|ai be

Nous créons des possibilités.

Contact

Office AI Canton de Berne, Chutzenstrasse 10, Case postale, 3001 Berne
T 031 379 71 11, F 031 379 72 72, info@aibe.ch, www.aibe.ch

Horaires

Lundi–jeudi: 8 h00–12 h00 et 13 h30–17 h00

Vendredi: 8 h00–12 h00 et 13 h30–16 h00

Editeur

Office AI Canton de Berne, Direction

Texte

Jasmin Lippuner, Band-Genossenschaft

Oliver Duss, GEWA Stiftung für berufliche Integration

Rédaction

Office AI Canton de Berne, Communication

Conception

Studio Longatti, Bienne

Impression

xxxx